

**Régime de retraite de
l'Université de Montréal**

**Rapport financier
au 31 décembre 2024**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
Rapport financier	
Actif net disponible pour le service des prestations	5
Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations	6
Notes complémentaires	7 - 26



Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Aux membres du comité de retraite de
Régime de retraite de l'Université de Montréal

Opinion

Nous avons effectué l'audit du rapport financier du Régime de retraite de l'Université de Montréal (ci-après « le Régime »), qui comprend l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre 2024 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, le rapport financier ci-joint donne, dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime au 31 décembre 2024 ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux dispositions en matière d'information financière décrites dans le *Guide de la déclaration annuelle de renseignements* publié par Retraite Québec relativement à la préparation d'un rapport financier en référence à l'article 161 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Québec)*.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit du rapport financier » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Régime conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit du rapport financier au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observations – référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la note 2 du rapport financier, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Le rapport financier a été préparé pour permettre au comité

de retraite du Régime de se conformer aux exigences de Retraite Québec. En conséquence, il est possible que le rapport financier ne puisse se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard du rapport financier

La direction du Régime est responsable de la préparation et de la présentation fidèle du rapport financier conformément aux dispositions en matière d'information financière décrites dans le *Guide de la déclaration annuelle de renseignements* publié par Retraite Québec relativement à la préparation d'un rapport financier en référence à l'article 161 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Québec)*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un rapport financier exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation du rapport financier, c'est à la direction du Régime qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction de l'Université de Montréal a l'intention de liquider le Régime ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit du rapport financier

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que le rapport financier pris dans son ensemble est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs du rapport financier prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que le rapport financier comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans le rapport financier au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu du rapport financier, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si le rapport financier représente les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 23 mai 2025

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A126944

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Actif net disponible pour le service des prestations

au 31 décembre 2024

(en milliers de dollars)

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Actif		
Placements (note 4)		
Titres du marché monétaire	161 244	148 081
Actions	1 220 328	1 190 514
Obligations et autres titres de dette	1 509 407	1 507 310
Parts de fonds communs de placement et autres investissements	<u>2 395 592</u>	<u>1 948 307</u>
	5 286 571	4 794 212
Cotisations à recevoir		
Participants	4 552	4 039
Promoteur	7 503	5 028
Transferts	579	
Intérêts et dividendes à recevoir	10 005	11 665
Sommes à recevoir découlant de la cession de placements	6 398	56 066
Plus-value non réalisée sur les instruments financiers dérivés (note 5)	7 181	23 392
Autres	2 104	2 238
Trésorerie	<u>57 492</u>	<u>9 666</u>
	5 382 385	4 906 306
Passif		
Sommes à payer découlant de l'acquisition de placements	4 062	55 351
Moins-value non réalisée sur les instruments financiers dérivés (note 5)	18 717	9 475
Moins-value non réalisée sur les titres mis en pension (note 6)	5 337	532
Autres créditeurs (note 7)	<u>7 045</u>	<u>9 520</u>
	35 161	74 878
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS	<u>5 347 224</u>	<u>4 831 428</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante du rapport financier.

Pour le comité de retraite,

Président

Secrétaire

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024

(en milliers de dollars)

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Solde au début	<u>4 831 428</u>	<u>4 574 908</u>
Augmentation		
Revenus de placements (note 8)	115 905	103 200
Variations de la juste valeur des placements et des passifs connexes	<u>521 089</u>	<u>278 408</u>
	636 994	381 608
Cotisations (note 14)		
Participants		
Exercice et stabilisation	58 625	51 566
Équilibre, droits résiduels et marge de prudence	885	779
Services passés	782	608
Promoteur		
Exercice et stabilisation	72 502	62 905
Équilibre, droits résiduels et marge de prudence	640	555
Transferts	<u>4 653</u>	<u>5 291</u>
	<u>775 081</u>	<u>503 312</u>
Diminution		
Prestations versées (note 10)	229 618	216 482
Remboursements et transferts (note 11)	11 549	15 084
Frais d'administration et de gestion des placements (note 12)	<u>18 118</u>	<u>15 226</u>
	<u>259 285</u>	<u>246 792</u>
Augmentation nette	515 796	256 520
Solde à la fin	<u><u>5 347 224</u></u>	<u><u>4 831 428</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante du rapport financier.

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

1 - DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME

La description du Régime fournie ci-dessous ne constitue qu'un résumé. Pour une information complète, on se référera au *Règlement* du Régime.

Généralités

L'Université de Montréal (ci-après « le promoteur ») offre à l'ensemble de ses salariés un régime de retraite contributif à prestations déterminées. En vertu du Régime, les cotisations sont versées par le promoteur et les participants. Le Régime est enregistré en vertu de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Québec)*, sous le numéro 21954, et auprès de l'Agence du revenu du Canada.

Financement du Régime

En vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Québec), le promoteur et les participants doivent cotiser au Régime de façon à constituer les prestations déterminées selon les dispositions du Régime. La valeur de ces prestations est établie au moyen d'une évaluation actuarielle effectuée au moins tous les trois ans. La dernière évaluation actuarielle a été effectuée en date du 31 mai 2022. La prochaine sera datée du 31 décembre 2024 et sera disponible en 2025.

Prestations au titre des services

Les prestations au titre des services sont calculées à partir du nombre d'années de service créditées, multiplié par 2 % du salaire moyen des trois meilleures années de service. Pour les crédits de rente accumulés à compter du 1^{er} janvier 2013, le salaire annuel moyen est évalué avec les cinq meilleures années de service. Toutefois, le salaire moyen des trois meilleures années de service est maintenu si celui-ci est inférieur à 150 % de la moyenne, sur trois ans, du maximum des gains admissibles (MGA). Ces prestations sont réduites d'un montant de coordination à compter de 65 ans.

La prestation dans le cas d'une retraite anticipée (avant 65 ans) comprend également une prestation de transition qui est payable entre l'âge de la retraite et l'âge de 65 ans. La rente de base ainsi que la prestation de transition peuvent être réduites dans certaines conditions.

La prestation dans le cas d'une retraite ajournée (après 65 ans) est augmentée actuariellement afin de tenir compte du fait que la rente est versée pour une période moins longue.

En cas de décès ou de cessation d'emploi avant la retraite, une prestation est payable par le Régime sous forme de rente ou de valeur actuarielle selon certaines conditions.

Cependant, les prestations sont limitées à la rente maximale permise par les règles de l'Agence du revenu du Canada.

Indexations

Les prestations acquises sont sujettes à une indexation de 75 % ou de 100 % de la hausse de l'indice des prix à la consommation, selon les périodes des années de service créditées.

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

2 - MODE DE PRÉSENTATION

Le rapport financier est établi conformément au référentiel comptable pour la préparation d'un rapport financier décrit dans le *Guide de la déclaration annuelle de renseignements* publié par Retraite Québec en référence à l'article 161 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (Québec). Ce référentiel exige que le rapport financier soit préparé conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, sauf pour les éléments suivants relatifs aux obligations au titre des prestations de retraite :

- L'état de la situation financière exclut les obligations au titre des prestations de retraite et tout excédent ou déficit connexe. En conséquence, cet état doit s'intituler Actif net disponible pour le service des prestations;
- L'état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite n'est pas présenté;
- L'information à fournir relativement aux obligations au titre des prestations de retraite n'est pas présentée.

En conséquence, le rapport financier ne vise pas à déterminer si l'actif net disponible pour le service des prestations est suffisant pour satisfaire aux obligations actuarielles du Régime au titre des prestations de retraite. Pour établir les méthodes comptables qui ne concernent pas le portefeuille de placements et les passifs connexes, le Régime se conforme aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

De plus, le rapport financier est basé sur l'hypothèse de la continuité des activités. Il présente la situation financière globale du Régime considéré comme une entité distincte, indépendante du promoteur et des participants. Il est préparé dans le but d'aider les participants et autres personnes intéressées à prendre connaissance des activités du Régime au cours de l'exercice. Cependant, il ne rend pas compte des besoins de capitalisation du Régime, ni de la sécurité des prestations pour les participants considérés individuellement.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Estimations comptables

Pour dresser le rapport financier, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans le rapport financier et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Régime pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Impôts sur le revenu

Le Régime est une fiducie de pension enregistrée au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et il est exempté d'impôts.

Conversion des devises

Le Régime utilise la méthode temporelle pour la conversion des opérations libellées dans une monnaie étrangère. Selon cette méthode, les éléments monétaires d'actif et de passif ainsi que les placements sont convertis au cours à la date de fin d'exercice. Les revenus et les dépenses sont convertis au cours moyen de la période. Les gains et les pertes de change sur les placements et les passifs connexes sont inclus à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations au poste Variations de la juste valeur des placements et des passifs connexes.

Placements et passifs connexes

Les placements et les passifs connexes se composent des placements, de la plus-value (moins-value) non réalisée sur les instruments financiers dérivés et de la plus-value (moins-value) non réalisée sur les titres mis en pension, et sont présentés à l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations.

Les opérations relatives aux placements sont comptabilisées à la date de transaction, soit la date à laquelle le Régime devient partie aux dispositions contractuelles des acquisitions et cessions de placements.

Les instruments financiers du Régime comptabilisés à la juste valeur à la date de fin d'exercice se composent uniquement des placements et des passifs connexes. Les placements et les passifs connexes sont comptabilisés à leur juste valeur de la façon suivante :

- Les placements sur le marché monétaire sont constitués de bons du Trésor, d'acceptations bancaires et de billets à escompte dont les échéances varient de un à douze mois. La juste valeur de ces titres est évaluée en fonction du taux du marché;
- La juste valeur des placements en actions inscrites à la Bourse est établie selon le cours à la clôture des marchés boursiers. La juste valeur des actions pour lesquelles il n'existe pas de marché actif est établie selon des méthodes d'évaluation couramment employées tenant compte de données observées sur les marchés;
- La juste valeur des obligations et autres titres de dette et des obligations financées au moyen de mises en pension assorties de conventions de rachat est déterminée par la moyenne des cours de courtiers lorsqu'ils sont disponibles. Lorsqu'ils ne sont pas disponibles, la juste valeur de ces titres est établie en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus selon le taux de rendement reflétant les conditions des marchés obligataires ou sur la base de titres comparables;

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

- La juste valeur des parts de fonds communs de placement en titres du marché monétaire, en actions et en obligations est déterminée à partir des valeurs transmises par les fiduciaires des fonds des gestionnaires de portefeuille au gardien de valeurs. La juste valeur des investissements dans les fonds de fonds de couverture est déterminée par l'administrateur externe de chaque fonds. La juste valeur des autres investissements est établie au moyen de techniques d'évaluation appropriées. Cette juste valeur est déterminée, lorsque le titre est coté en Bourse, par le marché ou par les gestionnaires des fonds. Les techniques d'évaluation des gestionnaires des fonds sont basées, par exemple, sur des multiples des bénéfices, sur la valeur des dernières rondes de financement ou encore sur le coût;
- La juste valeur des contrats de change est établie en fonction du taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. La juste valeur des contrats à terme cotés en Bourse est établie par le marché.

Revenus de placements

Les revenus qui découlent des opérations de placement sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé, alors que les revenus de dividendes sont constatés au moment où ils sont acquis par le Régime. Les revenus provenant de la participation au revenu net de fonds communs de placement sont constatés au moment de leur distribution, sauf s'ils sont connus avant leur distribution, auquel cas ils sont constatés au moment où ils sont acquis.

Opérations de prêts de titres

Le Régime prête des titres qu'il détient à des tiers et reçoit en garantie des titres ou des espèces. Il conserve les risques et avantages liés à ces titres, qui demeurent comptabilisés à l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations. Quant aux garanties reçues, elles ne sont pas comptabilisées à l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations.

Frais de transaction

Les frais de transaction associés à l'acquisition ou à la cession de placements sont constatés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations au poste Revenus de placements.

Cotisations

Les cotisations des participants et du promoteur sont constatées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Prestations

Les sommes versées à titre de prestations à des participants ou autres sont constatées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire à la date où elles sont payables.

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Montants à recevoir et à transférer en vertu des ententes de transférabilité

Les montants à recevoir et à transférer en vertu des ententes de transférabilité sont comptabilisés lorsqu'ils ont été établis par les actuaires des parties concernées et lorsque des demandes de transfert sont signées par les employés.

Montants à rembourser par suite du départ ou du décès de participants

Le passif découlant des montants à rembourser par suite du départ ou du décès de participants est comptabilisé lorsque des demandes de remboursement sont signées par les participants et, dans le cas du décès de participants, lorsqu'aucune rente n'est payable à leur conjoint.

4 - PLACEMENTS

Sommaire

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Titres du marché monétaire	161 244	148 081
Actions	1 220 328	1 190 514
Obligations et autres titres de dette	1 509 407	1 507 310
Parts de fonds communs de placement et autres investissements	<u>2 395 592</u>	<u>1 948 307</u>
	<u>5 286 571</u>	<u>4 794 212</u>

Titres du marché monétaire

La concentration de placements en titres du marché monétaire n'est pas présentée en raison de l'échéance rapprochée de ceux-ci.

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

4 - PLACEMENTS (suite)

Actions

Les concentrations des placements en actions par secteurs d'activité et par secteurs géographiques se détaillent comme suit :

Concentration par secteurs d'activité

	2024		2023	
	\$	%	\$	%
Finances	262 915	21,54	253 270	21,27
Consommation discrétionnaire	216 494	17,74	207 308	17,41
Industrie	207 841	17,03	199 756	16,78
Technologies de l'information	112 931	9,25	135 854	11,41
Matériaux	112 986	9,26	102 307	8,59
Santé	105 233	8,62	82 559	6,93
Énergie	50 544	4,14	72 432	6,08
Télécommunications	73 266	6,00	53 727	4,51
Biens de consommation de base	33 460	2,74	48 391	4,06
Immobilier	28 868	2,37	24 330	2,04
Services publics	15 790	1,31	10 580	0,89
	<u>1 220 328</u>	<u>100,00</u>	<u>1 190 514</u>	<u>100,00</u>

Concentration par secteurs géographiques

	2024		2023	
	\$	%	\$	%
Canada	418 206	34,27	519 856	43,67
Pays développés (excluant les États-Unis et le Canada)	529 067	43,35	440 142	36,97
Pays émergents	147 295	12,07	128 275	10,77
États-Unis	125 760	10,31	102 241	8,59
	<u>1 220 328</u>	<u>100,00</u>	<u>1 190 514</u>	<u>100,00</u>

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

4 - PLACEMENTS (suite)

Obligations et autres titres de dette

Concentration des placements en obligations et autres titres de dette

	2024				
	Échéance			\$	%
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans		
	\$	\$	\$		
À rendement réel		37 258	227 862	265 120	17,57
Fédérales		19 190	248 184	267 374	17,71
Provinciales et garanties		6 312	661 488	667 800	44,24
De sociétés			309 113	309 113	20,48
	-	62 760	1 446 647	1 509 407	100,00
					2023
	Échéance			\$	%
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans		
	\$	\$	\$		
À rendement réel		35 036	205 890	240 926	15,98
Fédérales		6 182	270 341	276 523	18,35
Provinciales et garanties		29 734	548 223	577 957	38,34
De sociétés		11 074	400 830	411 904	27,33
	-	82 026	1 425 284	1 507 310	100,00

Rendement à échéance

	2024			
	Échéance			Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
	%	%	%	%
À rendement réel	-	1,08	1,51	1,45
Fédérales		2,96	3,61	3,56
Provinciales et garanties		3,30	4,23	4,22
De sociétés			4,87	4,87
Moyenne pondérée	-	3,04	4,26	4,24

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

4 - PLACEMENTS (suite)

	2023			Total %
	Échéance			
	Moins de 1 an %	De 1 an à 5 ans %	Plus de 5 ans %	
À rendement réel	–	1,31	1,55	1,52
Fédérales		3,90	3,15	3,16
Provinciales et garanties		4,13	4,04	4,04
De sociétés		4,70	4,89	4,88
Moyenne pondérée	–	4,23	4,12	4,12

Parts de fonds communs de placement et autres investissements

L'information obtenue du gardien de valeurs ne permet pas de fournir le détail par secteurs d'activité des placements en parts de fonds communs de placement, mais seulement par secteurs géographiques et par catégories d'actifs.

Par secteurs géographiques

	2024		2023	
	\$	%	\$	%
États-Unis	1 655 785	69,12	1 458 789	74,87
Canada	407 795	17,02	180 986	9,29
Pays développés (excluant les États-Unis et le Canada) et émergents	332 012	13,86	308 532	15,84
	2 395 592	100,00	1 948 307	100,00

Par catégories d'actifs

	2024		2023	
	\$	%	\$	%
Titres du marché monétaire	193 890	8,09	56 238	2,88
Actions	257 649	10,76	209 181	10,74
Obligations	112 179	4,68		
Autres				
Placements immobiliers	468 363	19,55	443 572	22,77
Placements privés	315 160	13,16	286 962	14,73
Placements en infrastructures	485 463	20,26	422 321	21,68
Fonds et fonds de fonds de couverture	294 550	12,30	282 157	14,48
Obligations de pays émergents	268 338	11,20	247 876	12,72
	2 395 592	100,00	1 948 307	100,00

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

4 - PLACEMENTS (suite)

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 : évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : techniques d'évaluation fondées sur des données observables directement ou indirectement (autres que les cours visés au niveau 1);
- Niveau 3 : techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres non observables sur le marché.

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un placement est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur. Les niveaux d'évaluation ne constituent pas une indication du risque associé aux titres (note 13).

Le tableau suivant présente les placements évalués à la juste valeur sur une base récurrente classés selon la hiérarchie des évaluations décrite ci-dessus :

	2024			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
	\$	\$	\$	\$
Placements				
Titres du marché monétaire	161 244			161 244
Actions	1 220 328			1 220 328
Obligations et autres titres de dette		1 509 407		1 509 407
Parts de fonds communs de placement et autres investissements				
Titres du marché monétaire	193 890			193 890
Actions	257 649			257 649
Obligations		112 179		112 179
Autres				
Fonds et fonds de fonds de couverture		294 550		294 550
Placements immobiliers		29 247	439 116	468 363
Placements privés			315 160	315 160
Placements en infrastructures			485 463	485 463
Obligations de pays émergents		268 338		268 338

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

4 - PLACEMENTS (suite)

				2024
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Plus-value non réalisée sur les contrats de change		6 485		6 485
Plus-value non réalisée sur les contrats à terme	696			696
	<u>1 833 807</u>	<u>2 220 206</u>	<u>1 239 739</u>	<u>5 293 752</u>
Moins-value non réalisée sur les contrats de change		4 359		4 359
Moins-value non réalisée sur les contrats à terme	14 358			14 358
Moins-value non réalisée sur les titres mis en pension		5 337		5 337
	<u>14 358</u>	<u>9 696</u>		<u>24 054</u>
	<u><u>1 819 449</u></u>	<u><u>2 210 510</u></u>	<u><u>1 239 739</u></u>	<u><u>5 269 698</u></u>
				2023
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Placements				
Titres du marché monétaire		148 081		148 081
Actions	1 190 514			1 190 514
Obligations et autres titres de dette		1 498 140	9 170	1 507 310
Parts de fonds communs de placement et autres investissements				
Titres du marché monétaire	54 364	1 874		56 238
Actions	198 797	10 384		209 181
Autres				
Fonds et fonds de fonds de couverture		282 157		282 157
Placements immobiliers		26 429	417 143	443 572
Placements privés			286 962	286 962
Placements en infrastructures			422 321	422 321
Obligations de pays émergents		247 876		247 876

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

4 - PLACEMENTS (suite)

				2023
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Plus-value non réalisée sur les contrats de change		10 065		10 065
Plus-value non réalisée sur les contrats à terme	13 327			13 327
	<u>1 457 002</u>	<u>2 225 006</u>	<u>1 135 596</u>	<u>4 817 604</u>
Moins-value non réalisée sur les contrats de change		9 172		9 172
Moins-value non réalisée sur les contrats à terme	303			303
Moins-value non réalisée sur les titres mis en pension		532		532
	<u>303</u>	<u>9 704</u>		<u>10 007</u>
	<u><u>1 456 699</u></u>	<u><u>2 215 302</u></u>	<u><u>1 135 596</u></u>	<u><u>4 807 597</u></u>

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

4 - PLACEMENTS (suite)

Le tableau qui suit présente le rapprochement des évaluations à la juste valeur de niveau 3 entre le début et la fin de l'exercice :

	Juste valeur au 1 ^{er} janvier 2024 \$	Total des gains (pertes) et (distributions en capital) (a) \$	Achats \$	Juste valeur au 31 décembre 2024 \$
Placements				
Obligations et autres titres de dette	9 170	(9 170)		
Parts de fonds communs de placement et autres investissements				
Placements immobiliers	417 143	8 110	13 863	439 116
Placements privés	286 962	(24 596)	52 794	315 160
Placements en infrastructures	422 321	54 255	8 887	485 463
	<u>1 135 596</u>	<u>28 599</u>	<u>75 544</u>	<u>1 239 739</u>
	Juste valeur au 1 ^{er} janvier 2023 \$	Total des gains (pertes) et (distributions en capital) (a) \$	Achats \$	Juste valeur au 31 décembre 2023 \$
Placements				
Obligations et autres titres de dette	8 837	333		9 170
Parts de fonds communs de placement et autres investissements				
Placements immobiliers	440 120	(61 055)	38 078	417 143
Placements privés	279 719	(17 710)	24 953	286 962
Placements en infrastructures	352 130	10 772	59 419	422 321
	<u>1 080 806</u>	<u>(67 660)</u>	<u>122 450</u>	<u>1 135 596</u>

(a) Le total des gains (pertes) et (distributions en capital) est compris dans le poste Variations de la juste valeur des placements et des passifs connexes à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations.

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

5 - PLUS-VALUE (MOINS-VALUE) NON RÉALISÉE SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La plus-value (moins-value) non réalisée sur les instruments financiers dérivés se compose de contrats de change et de contrats à terme. La plus-value (moins-value) des instruments financiers dérivés se détaille comme suit :

	2024			
	Montant notionnel de référence	Plus-value non réalisée	Moins-value non réalisée	Moins-value non réalisée nette
	\$	\$	\$	\$
Contrats de change	237 906	6 485	(4 359)	2 126
Contrats à terme	472 566	696	(14 358)	(13 662)
		<u>7 181</u>	<u>(18 717)</u>	<u>(11 536)</u>
				2023
	Montant notionnel de référence	Plus-value non réalisée	Moins-value non réalisée	Plus-value non réalisée nette
	\$	\$	\$	\$
Contrats de change	631 877	10 065	(9 172)	893
Contrats à terme	402 871	13 327	(303)	13 024
		<u>23 392</u>	<u>(9 475)</u>	<u>13 917</u>

Tous les contrats de change et tous les contrats à terme en portefeuille au 31 décembre 2024 ont une échéance de moins de trois mois.

6 - PLUS-VALUE (MOINS-VALUE) NON RÉALISÉE SUR LES TITRES MIS EN PENSION

Le Régime peut gérer le risque de taux d'intérêt et tenter de bonifier le rendement par l'utilisation de stratégies en superposition. Le Régime finance l'achat d'obligations au moyen de transactions de mise en pension. Ces transactions de mise en pension consistent à vendre des obligations et à les racheter à une date et à un prix fixés à l'avance.

	2024		2023
	Juste valeur	Coût	Moins-value non réalisée
	\$	\$	\$
Titres mis en pension	412 991	418 328	(532)
		<u>(5 337)</u>	<u>(532)</u>

Tous les titres mis en pension au 31 décembre 2024 sont assortis d'une convention de rachat dont l'échéance est inférieure à trois mois.

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

7 - AUTRES CRÉDITEURS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Cotisations perçues d'avance pour le paiement de reliquats		3 798
Frais de gestion des placements et de garde de valeurs à payer	4 751	3 506
Prestations à payer	1 293	1 287
Autres frais d'administration à payer	1 001	929
	<u>7 045</u>	<u>9 520</u>

8 - REVENUS DE PLACEMENTS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Revenus par catégories d'actifs		
Titres du marché monétaire		
Intérêts	7 882	7 436
Revenu tiré de prêts de titres	18	23
Actions		
Dividendes	32 157	28 185
Revenu tiré de prêts de titres	53	61
Obligations et autres titres de dette		
Intérêts	54 212	51 383
Revenu tiré de prêts de titres	1 255	932
Parts de fonds communs de placement et autres investissements		
Participation au revenu net et à la distribution	21 407	16 023
	<u>116 984</u>	<u>104 043</u>
Frais de transaction	1 079	843
	<u>115 905</u>	<u>103 200</u>

9 - PRÊTS DE TITRES

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Juste valeur des actifs transférés liés aux opérations de prêt de titres		
Titres du marché monétaire	4 361	2 806
Actions	15 133	89 613
Obligations et autres titres de dette	524 502	672 011
	<u>543 996</u>	<u>764 430</u>
Juste valeur des garanties reçues relativement aux actifs transférés liés aux opérations de prêt de titres	<u>557 817</u>	<u>782 959</u>

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

10 - PRESTATIONS VERSÉES

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Prestations de retraite	207 592	195 515
Prestations aux survivants	<u>22 026</u>	<u>20 967</u>
	<u>229 618</u>	<u>216 482</u>

11 - REMBOURSEMENTS ET TRANSFERTS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Prestations afférentes à des reliquats		1 112
Prestations de cessation d'emploi	7 771	9 389
Transferts	3 002	3 525
Autres prestations	<u>776</u>	<u>1 058</u>
	<u>11 549</u>	<u>15 084</u>

12 - FRAIS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION DES PLACEMENTS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Frais de gestion des placements	13 718	11 328
Honoraires de l'actuaire	896	609
Honoraires du gardien de valeurs	758	673
Honoraires de l'auditeur	80	66
Autres frais d'administration	<u>2 666</u>	<u>2 550</u>
	<u>18 118</u>	<u>15 226</u>

13 - GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Régime est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités d'investissement et de ses opérations.

La politique de placement du Régime prévoit une diversification des risques financiers au moyen d'une diversité de placements, à savoir les titres du marché monétaire, les actions, les obligations et autres titres de dette, les parts de fonds communs de placement et autres investissements, les instruments financiers dérivés, les titres mis en pension et la trésorerie. Pour chaque catégorie de placements, des critères de diversification et des plafonds d'exposition sont définis.

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

13 - GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Les principaux risques financiers auxquels le Régime est exposé sont détaillés ci-après.

Risque de marché

– Risque de change :

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le Régime est exposé au risque de change en raison des placements, de la trésorerie, des intérêts et dividendes à recevoir, des sommes à recevoir découlant de la cession de placements et des sommes à payer découlant de l'acquisition de placements libellés en devises étrangères. Les fluctuations du dollar canadien par rapport à ces devises peuvent avoir une incidence positive ou négative sur la juste valeur de ces actifs et passifs. Certains placements pourraient exposer le Régime à un risque de change différent de celui associé à la devise dans laquelle ils sont libellés. Les actifs et les passifs libellés en devises et excédant 0,1 % de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime se détaillent comme suit :

	2024		2023	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
	\$	\$	\$	\$
Dollars américains	2 156 709	2 432	1 889 620	1 252
Euros	267 228	666	184 614	
Yens	83 401		65 552	643
Dollars hongkongais	70 564		54 327	583
Livres sterling	68 539	362	53 696	
Wons coréens	19 861		21 267	
Couronnes danoises	19 570		17 631	
Francs suisses	16 135		24 011	
Reales brésiliens	13 116		20 374	
Couronnes norvégiennes			6 333	
Dollars australiens	9 417		1 367	
Couronnes suédoises	9 094			
Renminbis chinois	6 195			
	2 739 829	3 460	2 338 792	2 478

Le Régime peut conclure, sans toutefois appliquer la comptabilité de couverture, des contrats de change à terme visant à couvrir partiellement le risque de change auquel il est exposé, en vertu desquels il est tenu de vendre et d'acheter des montants précis de devises à des taux de change déterminés à l'avance. Le tableau de la note 5 présente les engagements sur contrats de change et contrats à terme existants au 31 décembre 2024.

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

13 - GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Au 31 décembre 2024, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 5 % (5 % au 31 décembre 2023) par rapport aux autres devises, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net disponible pour le service des prestations aurait diminué ou augmenté d'environ 136,8 M\$ (116,8 M\$ au 31 décembre 2023), et ce, sans égard aux contrats de change et aux contrats à terme présentés à la note 5. Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être important;

– Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des variations des taux d'intérêt sur la valeur de marché de l'actif net disponible pour le service des prestations.

Les placements en titres du marché monétaire et en obligations portent intérêt à taux fixe et exposent donc le Régime au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2024, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 % (1 % au 31 décembre 2023), la courbe des taux évoluant en parallèle et toutes les autres variables restant constantes, le portefeuille obligataire (obligations et autres titres de dette, obligations financées au moyen de mises en pension assorties de conventions de rachat et contrats à terme sur indice obligataire) aurait diminué ou augmenté d'environ 14,7 % (13,1 % au 31 décembre 2023), soit d'environ 298,6 M\$ (205,4 M\$ au 31 décembre 2023) et, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net disponible pour le service des prestations aurait varié du même montant. La sensibilité du portefeuille obligataire aux taux d'intérêt a été évaluée selon la durée pondérée du portefeuille. Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être important.

Les placements en titres du marché monétaire représentent 3,1 % de l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre 2024 (3,1 % au 31 décembre 2023) et ils sont peu touchés par les variations des taux d'intérêt compte tenu de leur échéance rapprochée.

Le Régime peut utiliser des instruments financiers dérivés pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

– Autre risque de prix :

L'autre risque de prix correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en fonction des variations des cours des marchés, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

13 - GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Au 31 décembre 2024, si les cours des bourses mondiales avaient augmenté ou diminué de 10 % (10 % au 31 décembre 2023), toutes les autres variables restant constantes, le portefeuille d'actions (actions, fonds d'actions et contrats à terme sur indices boursiers) aurait augmenté ou diminué d'environ 192 M\$ (173 M\$ au 31 décembre 2023) et, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net disponible pour le service des prestations aurait varié du même montant. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être important.

Certaines parts de fonds communs de placement et certains autres investissements exposent également indirectement le Régime à l'autre risque de prix.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie à un instrument financier manque à une obligation ou à un engagement conclu avec le Régime. La valeur comptable des actifs financiers, exception faite des actions et des parts de fonds communs de placement et autres investissements, représente l'exposition directe maximale du Régime au risque de crédit.

Le risque de crédit relatif à ces actifs financiers, exception faite des obligations et autres titres de dette, est considéré comme négligeable.

Les titres du marché monétaire doivent avoir une cote de crédit minimale à l'achat. De plus, les actifs du Régime sont limités à un certain pourcentage d'obligations de pays émergents et d'obligations de pays développés dont la cote de crédit est inférieure à un seuil déterminé.

La politique de placement du Régime prévoit qu'un minimum de 90 % des placements en obligations (excluant les obligations de pays émergents) soit effectué dans des entités ayant une cote de crédit supérieure ou égale à BBB.

Risque de liquidité

La liquidité s'entend de la capacité du Régime de respecter ses engagements financiers sans enregistrer des pertes considérables. Ainsi, le risque de liquidité découle des difficultés ou de l'incapacité du Régime à honorer ses engagements en temps opportun et à des coûts raisonnables.

Le Régime investit la majorité de ses actifs dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être facilement cédés. Au 31 décembre 2024, 28,7 % de l'actif net disponible pour le service des prestations (29,3 % au 31 décembre 2023) pouvait être considéré comme étant peu liquide (placements immobiliers, fonds de fonds de couverture, placements privés, placements en infrastructures et autres titres de dette) et, en supposant des conditions de marché normales, 71,3 % de cet actif (70,7 % en 2023) pouvait être considéré comme liquide, soit 3,8 G\$ (3,4 G\$ en 2023). Ce montant couvre largement les obligations courantes du Régime.

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

13 - GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Les obligations au titre des prestations de retraite non comptabilisées représentent le principal engagement financier du Régime. Les passifs inclus dans l'actif net disponible pour le service des prestations ont une échéance de moins de trois mois.

14 - INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

Le Régime définit son capital comme étant l'actif net disponible pour le service des prestations.

Les objectifs du Régime en matière de gestion du capital sont, entre autres, d'investir les actifs sous gestion selon la politique de placement en vigueur (note 13), et ce, tout en maintenant des niveaux suffisants de liquidités afin d'acquitter ses obligations courantes. De plus, le Régime a pour objectif de garantir la capitalisation intégrale des prestations à long terme.

Le Régime est soumis à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Québec)* qui exige qu'un régime de retraite dépose une évaluation actuarielle visant à déterminer les situations de capitalisation et de solvabilité du régime de retraite au moins tous les trois ans.

Le Régime pourrait être appelé à prendre des mesures pour combler les déficits de capitalisation, le cas échéant, en exigeant que le promoteur et les participants versent des cotisations d'équilibre.

L'évaluation actuarielle complète la plus récente a été effectuée au 31 mai 2022 et a été déposée auprès de Retraite Québec en février 2023. Le Régime, à cette date, était en situation de surplus et le ratio de provisionnement était de 100 %. La prochaine évaluation actuarielle complète doit être effectuée au plus tard le 31 décembre 2024 et sera déposée au plus tard le 30 septembre 2025.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, étant donné l'adoption de la *Loi sur la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire (« Loi RRSU »)*, la cotisation d'exercice est partagée dans une proportion de 45 % pour les participants actifs et de 55 % pour le promoteur, tandis que les cotisations d'équilibre sont partagées à parts égales. De plus, une cotisation de stabilisation de 10 % des cotisations d'exercice sans marge pour écarts défavorables est versée au Régime et est partagée dans une proportion de 45 % pour les participants et de 55 % pour le promoteur.

Le coût total du Régime en date de l'évaluation actuarielle au 31 mai 2022 est de 20,8 % des salaires éligibles et est applicable depuis le 1^{er} janvier 2023. Le partage entre les participants actifs et le promoteur reflète une suspension des cotisations du promoteur au cours des années 1998 à 2002 (inclusivement).

Régime de retraite de l'Université de Montréal

Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

14 - INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL (suite)

Les cotisations des participants actifs versées en 2024 sont demeurées au même niveau qu'en 2023 et correspondent à 8,55 % de leur salaire jusqu'à concurrence du MGA de Retraite Québec plus 11,05 % du salaire en excédent (soit en moyenne 9,41 % des salaires pour 2024 et 2023).

La cotisation du promoteur correspond à 11,43 % des salaires pour les années 2024 et 2023.

	Participants actifs %	Promoteur %	Total %
Cotisations de 2024			
Cotisation d'exercice	8,47	10,36	18,83
Cotisation d'équilibre et marge de prudence	0,14	0,10	0,24
Cotisation de stabilisation	0,80	0,97	1,77
Cotisations totales	<u>9,41</u>	<u>11,43</u>	<u>20,84</u>
	Participants actifs %	Promoteur %	Total %
Cotisations de 2023			
Cotisation d'exercice	8,47	10,36	18,83
Cotisation d'équilibre et marge de prudence	0,04		0,04
Cotisation de stabilisation	0,80	0,97	1,77
Cotisation pour droits résiduels	0,10	0,10	0,20
Cotisations totales	<u>9,41</u>	<u>11,43</u>	<u>20,84</u>

À la suite de la publication, le 7 février 2024, du *Règlement concernant le financement des régimes de retraite à prestations déterminées des secteurs municipal et universitaire*, les cotisations pour droits résiduels ne sont plus exigibles à compter du 22 février 2024. Comme il y avait un solde de cotisations perçues d'avance pour le paiement des reliquats au 31 décembre 2023, les cotisations pour droits résiduels versées jusqu'au 22 février 2024 ont été incluses dans les cotisations d'équilibre et de marge de prudence.

15 - ENGAGEMENTS

Le Régime s'est engagé à investir dans des placements privés, des placements immobiliers et des placements en infrastructures des sommes dont le règlement se fera au cours des prochains exercices, et ce, conformément aux modalités prévues dans les notices d'offres. Au 31 décembre 2024, les engagements d'investissement dans les placements privés, les placements immobiliers et les placements en infrastructures s'élèvent à 485 M\$.